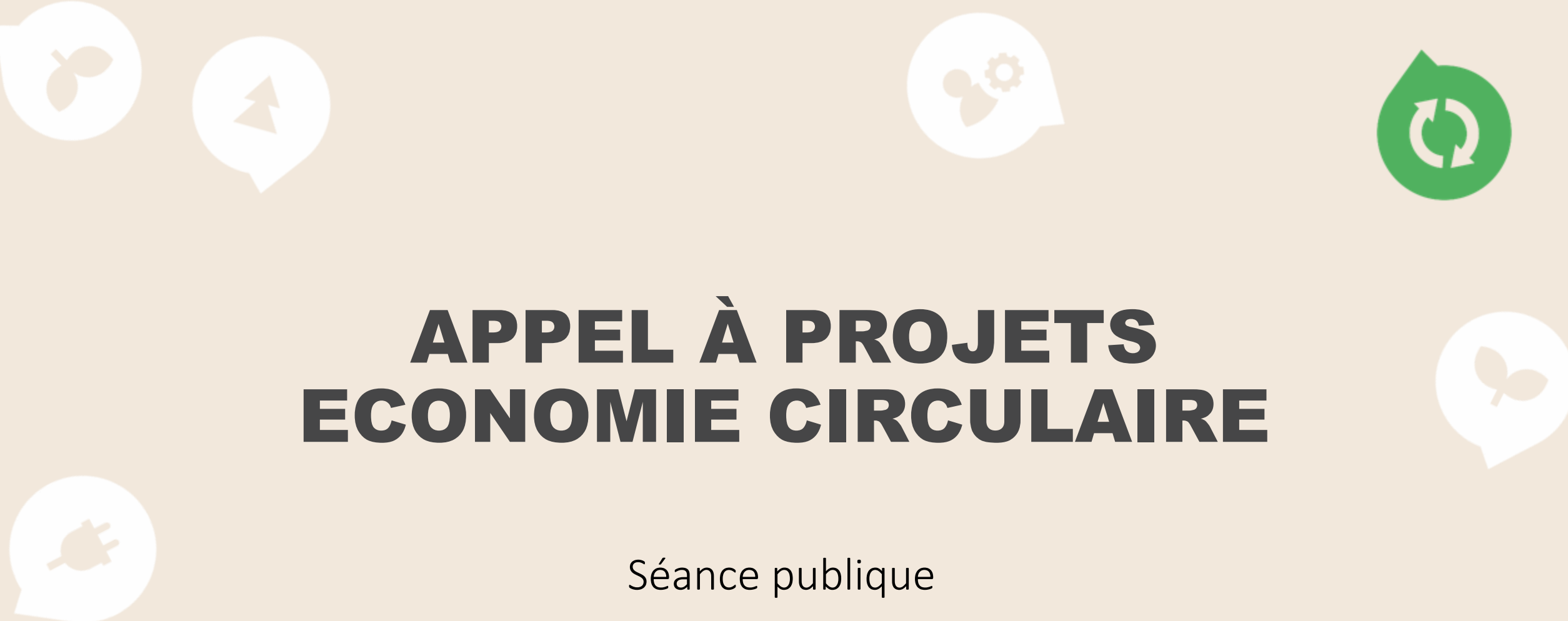




APPEL À PROJETS ECONOMIE CIRCULAIRE

Séance publique
StrateJ, Delémont
22 janvier 2025



BIENVENUE

Mélanie Oriet, cheffe de l'Office de l'environnement



ORDRE DU JOUR



16:00	Bienvenue	M.Oriet (ENV)
16:05	1. Contexte	Q.Theiler (ENV)
16:15	2. Déroulement de l'appel à projets	E.Picard (dss+)
16:25	3. Définition de l'économie circulaire et exemple concret	L.Jaquet (dss+), R.Broye (Panatere)
17:00	Pause	
17:15	4. Ateliers par thématique	ENV, SEE, dss+, Fondation O2, Creapole
18:10	5. Retour en plénière (5 minutes par thématique)	Un représentant par atelier
18:25	6. Conclusion	Q.Theiler (ENV)
18:30	Invitation à l'apéritif	M.Oriet (ENV)

1. CONTEXTE

PLAN CLIMAT



Stratégie climatique cantonale

- Fixe les objectifs à moyen et long terme
- Donne un catalogue de 110 mesures à réaliser

Priorités et actions 2024-2027

- Indique les 70 mesures à mettre en œuvre en priorité, d'ici à 2027

1. CONTEXTE

PLAN CLIMAT



- Soutenir financièrement des projets d'économie circulaire dans l'industrie et dans la construction
- Organiser et coordonner le développement de l'économie circulaire «citoyenne» (produits de consommation courants)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

1. CONTEXTE

LDSP ET FONDS DES DÉCHETS



Loi sur les déchets et les sites pollués (LDSP)

- Fonds des déchets
 - Créé pour le financement des mesures de gestion des déchets et des sites pollués à charge de l'Etat.
 - Alimenté par des redevances (décharge, incinérables).
 - Utilisé pour coûts de défaillance, subventions pour anciennes décharges communales, études cantonales dans le domaine des déchets, campagnes d'informations et de sensibilisation, collecte des déchets spéciaux des ménages.
- LDSP modifiée et validée par le Parlement le 30.10.2024
 - L'Etat et les communes encouragent le développement de l'économie circulaire.
 - Le fonds est utilisé pour la réalisation de projets de développement de l'économie circulaire.

1. CONTEXTE

THÈMES ECONOMIE CIRCULAIRE



- Une collaboration interservices (Office de l'environnement, Service de l'économie et de l'emploi, Service de l'action sociale)
- Créer un appel à projets pour avoir une uniformité de traitement au soutien financier de l'Etat
 - 4 millions de francs de soutien RCJU + 1 million de francs NPR (Nouvelle Politique Régionale) → 5 millions de soutien au total
 - 3 appels à projets : 2025, 2026, 2027
 - un nombre limité de projets soutenus (une vingtaine)
 - un appel à projets en deux temps (sélection puis évaluation)

1. CONTEXTE

THÈMES ECONOMIE CIRCULAIRE



Selon le plan climat

	Montant total	
Soutenir des projets innovants d'économie circulaire dans l'industrie	1'400'000 yc NPR	} 1'600'000
Développer des projets R&D pour une industrie bas-carbone	200'000	
Soutenir financièrement des projets d'économie circulaire dans la construction	1'200'000 yc NPR	} 1'700'000
Utiliser des matériaux durables dans la construction	200'000	
Subventionner les projets favorisant le plus le développement de la construction en bois	300'000	
Créer un réseau de « tiers-lieux » pour l'économie circulaire citoyenne	100'000	} 1'750'000
Développer l'économie circulaire dans le domaine de l'ameublement	300'000	
Développer l'économie circulaire dans le domaine du textile	300'000	
Développer l'économie circulaire dans les domaines de l'électronique et de l'électroménager	350'000	
Développer l'offre dans le domaine de la réparation en général	350'000	
Soutenir la création de bibliothèques d'objets et de banques de pièces détachées	350'000	
5'050'000 yc NPR		

1. CONTEXTE

THÈMES ECONOMIE CIRCULAIRE



Selon le plan climat

	Montant total		# de projets
Soutenir des projets innovants d'économie circulaire dans l'industrie	1'400'000 yc NPR	} 1'600'000	4
Développer des projets R&D pour une industrie bas-carbone	200'000		1
Soutenir financièrement des projets d'économie circulaire dans la construction	1'200'000 yc NPR	} 1'700'000	3
Utiliser des matériaux durables dans la construction	200'000		2
Subventionner les projets favorisant le plus le développement de la construction en bois	300'000		2
Créer un réseau de « tiers-lieux » pour l'économie circulaire citoyenne	100'000	} 1'750'000	2
Développer l'économie circulaire dans le domaine de l'ameublement	300'000		2
Développer l'économie circulaire dans le domaine du textile	300'000		1
Développer l'économie circulaire dans les domaines de l'électronique et de l'électroménager	350'000		2
Développer l'offre dans le domaine de la réparation en général	350'000		2
Soutenir la création de bibliothèques d'objets et de banques de pièces détachées	350'000		2
5'050'000 yc NPR			~23

~ 8 pour 2025
~ 8 pour 2026
~ 8 pour 2027

1. CONTEXTE

THÈMES ECONOMIE CIRCULAIRE



Selon le plan climat

	Montant total		# de projets	Montant / projet (indicatif)
Soutenir des projets innovants d'économie circulaire dans l'industrie	1'400'000 yc NPR	} 1'600'000	4	350'000
Développer des projets R&D pour une industrie bas-carbone	200'000		1	200'000
Soutenir financièrement des projets d'économie circulaire dans la construction	1'200'000 yc NPR	} 1'700'000	3	400'000
Utiliser des matériaux durables dans la construction	200'000		2	100'000
Subventionner les projets favorisant le plus le développement de la construction en bois	300'000		2	150'000
Créer un réseau de « tiers-lieux » pour l'économie circulaire citoyenne	100'000	} 1'750'000	2	50'000
Développer l'économie circulaire dans le domaine de l'ameublement	300'000		2	150'000
Développer l'économie circulaire dans le domaine du textile	300'000		1	300'000
Développer l'économie circulaire dans les domaines de l'électronique et de l'électroménager	350'000		2	175'000
Développer l'offre dans le domaine de la réparation en général	350'000		2	175'000
Soutenir la création de bibliothèques d'objets et de banques de pièces détachées	350'000		2	175'000
5'050'000 yc NPR			~23	

A titre indicatif:

~ 8 pour 2025
~ 8 pour 2026
~ 8 pour 2027

min ~ 50'000
moy ~ 200'000
max ~ 400'000

1. CONTEXTE

PERSONNES DE CONTACT

Pour toutes questions relatives au processus, au calendrier, aux formulaires, vous pouvez contacter la hotline dédiée à l'adresse suivante :

conomie.circulaire@jura.ch



Acteurs ressources pour les porteurs de projets d'économie circulaire

Domaine de l'économie circulaire citoyenne

Office de l'environnement

Julien Paupe

julien.paupe@jura.ch

- Fondation O2
- GoCircular
- HE-Arc Gestion
- Projet Interlab
- Re ! (Réseau d'économie circulaire citoyenne)
- Reffnet
- Fédération des Entreprises Romandes de l'Arc jurassien (FER-Arcju)

Domaine de l'Industrie

Promotion économique de la RCJU

Lionel Socchi

promotioneconomique@jura.ch

- Creapole
- GoCircular
- HE-Arc Gestion
- Reffnet
- Projet Interlab
- Basel Area Business & Innovation
- Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)
- Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)
- CleantechAlps
- Fédération des Entreprises Romandes de l'Arc jurassien (FER-Arcju)
- HE-Arc Ingénierie
- i-moutier
- Platinn (ARI-SO)
- Projet CirculArc

Domaine de la construction

Office de l'environnement

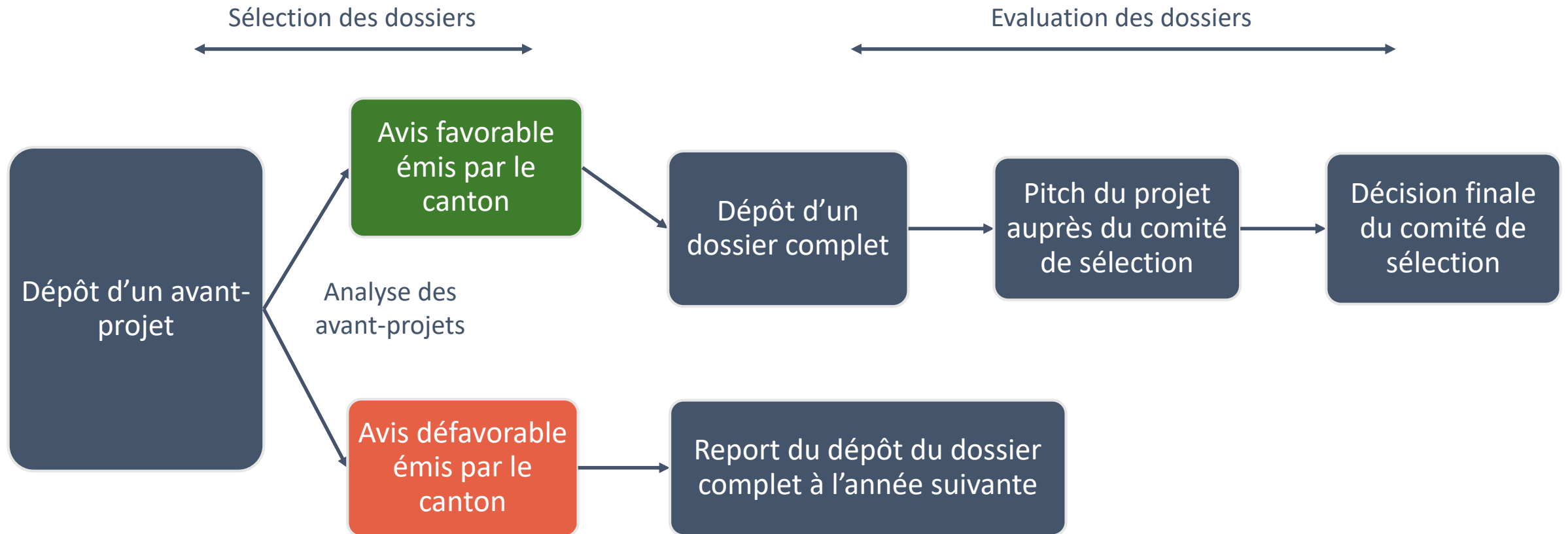
Leïla Fleury

leila.fleury@jura.ch

- Creapole
- GoCircular
- HE-Arc Gestion
- Reffnet
- Platinn (ARI-SO)
- Association Interjurassienne des architectes (AIJA)
- Association Jurassienne des Bureaux d'Ingénieurs Civils (AJUBIC)
- constructionjura
- Fédération des Entreprises Romandes de l'Arc jurassien (FER-Arcju)
- Lignum Jura
- Projet SwissRenov
- Société Suisse des Entrepreneurs – Section Jura (SSE Jura)
- Société suisse des ingénieurs et des architectes – Section JU I JB (SIA Jura)

2. DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJET

DESCRIPTION DU PROCESSUS



2. DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS



Janvier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1			1	2	3	4	5
2	6	7	8	9	10	11	12
3	13	14	15	16	17	18	19
4	20	21	22	23	24	25	26
5	27	28	29	30	31		

Février

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
5						1	2
6	3	4	5	6	7	8	9
7	10	11	12	13	14	15	16
8	17	18	19	20	21	22	23
9	24	25	26	27	28		

Mars

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9						1	2
10	3	4	5	6	7	8	9
11	10	11	12	13	14	15	16
12	17	18	19	20	21	22	23
13	24	25	26	27	28	29	30
14	31						

Avril

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14		1	2	3	4	5	6
15	7	8	9	10	11	12	13
16	14	15	16	17	18	19	20
17	21	22	23	24	25	26	27
18	28	29	30				

Mai

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
18				1	2	3	4
19	5	6	7	8	9	10	11
20	12	13	14	15	16	17	18
21	19	20	21	22	23	24	25
22	26	27	28	29	30	31	

Juin

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
22							1
23	2	3	4	5	6	7	8
24	9	10	11	12	13	14	15
25	16	17	18	19	20	21	22
26	23	24	25	26	27	28	29
27	30						

Juillet

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
27		1	2	3	4	5	6
28	7	8	9	10	11	12	13
29	14	15	16	17	18	19	20
30	21	22	23	24	25	26	27
31	28	29	30	31			

Août

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
31					1	2	3
32	4	5	6	7	8	9	10
33	11	12	13	14	15	16	17
34	18	19	20	21	22	23	24
35	25	26	27	28	29	30	31

Septembre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
34	1	2	3	4	5	6	7
37	8	9	10	11	12	13	14
38	15	16	17	18	19	20	21
39	22	23	24	25	26	27	28
40	29	30					

- Période de dépôt des avant-projets : du 22 janvier au 14 mars 2025
- Rendu d'un avis par le canton : 31 mars 2025
- Période de dépôt des dossiers complets : du 1^{er} avril au 30 mai 2025
- Sessions de pitch : 17 juin 2025
- Décision finale relative à la sélection des projets :
 - o ~ 1^{er} juillet pour les projets ≤ 150'000.- CHF
 - o ~ 1^{er} septembre pour les projets > 150'000.- CHF

2. DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION



Critères d'éligibilité

= quels critères devons-nous remplir pour soumettre un projet ?

1. **Consortium de partenaires** : projet porté par un consortium de partenaires, dont minimum deux entités établies et réalisant leurs activités dans le canton du Jura.
2. **Personne morale** : entité porteuse du projet devant être une personne morale.

Critères de sélection

= quels critères notre avant-projet doit-il remplir pour recevoir un premier avis favorable ?

1. **Économie circulaire** : projet correspondant à une ou plusieurs des 7 étapes de l'économie circulaire (approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage).
2. **Domaine cible** : projet ciblant l'industrie, la construction ou la population (économie circulaire citoyenne).
3. **Collaboratif** : projet impliquant un consortium composé d'au minimum deux acteurs jurassiens. Les partenaires doivent contribuer directement à la mise en œuvre du projet et à ses retombées. Leur implication dans le projet doit perdurer au-delà de la phase de lancement du projet.
4. **Impact écologique** : projet visant des impacts environnementaux positifs.
5. **Concret** : périmètre et objectifs du projet clairement définis.

2. DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION



Critères d'évaluation

= quels critères notre dossier complet doit-il remplir pour être soutenu ?

1. **Envergure** : projet générant un impact régional significatif (nombre de bénéficiaires, volumes, etc.).
2. **Bilan écologique** : projet visant des impacts environnementaux positifs, tels que réduction des déchets, réduction des GES, diminution de l'utilisation de matières premières (proposition d'indicateurs clés).
3. **Innovation** : projet apportant une innovation technique et/ou organisationnelle allant au-delà des processus existants et/ou de la mise en conformité réglementaire.
4. **Viabilité** : projet démontrant une viabilité économique (sans soutien public).
5. **Expertise** : partenaires du projet disposant d'une expertise confirmée pour la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs.
6. **Moyens engagés** : proportion entre moyens propres des partenaires et coûts totaux du projet respectée et contribution sous la forme financière du consortium respectant le seuil minimum requis (industrie et construction uniquement).
7. **Emplois** : projet permettant de créer de nouveaux emplois pérennes, y compris au-delà de la période de financement par la subvention publique.
8. **Volet social** : aspects sociaux (p.ex. en termes de réinsertion professionnelle) intégrés au projet et bien définis dans le dossier de candidature (proposition d'indicateurs clés).
9. **Répliquabilité** : projet répliquable (autre localité, secteur d'activité ou groupement d'acteurs) et conçu dans une optique de répliquabilité.

2. DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS

FORMULAIRES ET AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES



<https://www.jura.ch/planclimat/projets>



Vous y trouvez :

- Objectifs
- Processus et calendrier
- Demande de subvention et formulaires
- Critère d'éligibilité, de pré-sélection et d'évaluation
- Conditions de subvention
- Contacts
- + Présentation du jour

Toutes les informations relatives à l'appel à projets sont disponibles sur la page **Plan Climat Jura** du site du Canton

2. DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJET

FORMULAIRES ET AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES



1) Formulaire d'avant-projet

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Formulaire d'avant-projet

Appel à projets « économie circulaire »

Entité porteuse du projet

Nom de l'entité :

Statut juridique :

Secteur d'activité (code NOGA pour les entreprises si disponible) :

Activité principale :

Nombre d'emplois (EPT) :

Siège social

Adresse :

NP :

Localité :

Site web :

Personne de contact

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse e-mail :

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Description du projet

Nom provisoire du projet :

Domaine d'application du projet :

☐ Industrie

☐ Construction

☐ Économie circulaire citoyenne

Résumé et objectifs du projet :

Comment le projet contribue-t-il à l'économie circulaire dans le Jura ?

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Quels impacts sociaux et environnementaux positifs le projet pourra-t-il apporter ?

Étapes et période de réalisation envisagées pour le projet :

Partenaires impliqués dans le projet et leur rôle :

Nom de l'entité	NP, Ville / Canton	Secteur d'activité	Rôle dans le projet

2. DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJET

FORMULAIRES ET AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES



1) Formulaire d'avant-projet

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Estimations budgétaires sur 3 ans, en précisant, a minima, le co-financement des partenaires et le montant de la subvention cantonale demandé.
Si disponibles, les informations suivantes pourront également être indiquées : chiffrage budgétaire par étape du projet et/ou par équipement, détail du co-financement par partenaire du groupement et de la nature de la contribution (financière, temps passé, mises à disposition, etc.).

Le chiffrage budgétaire pourra être présenté sous forme de texte ou de tableau coûts/ressources, à la discrétion des porteurs de projet.

[Tableau à compléter]

Pièces à fournir pour l'évaluation d'avant-projet

- Le présent formulaire d'avant-projet dûment complété et signé par la Direction
- L'attestation d'engagement à respecter les salaires usuels et l'égalité entre femmes et hommes, ainsi qu'à se soumettre aux contrôles dûment complétée et signée par la Direction
- Optionnel : une illustration ou autre support en format libre en annexe

Lieu et date : []

Signature de l'entité porteuse du projet : []

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Attestation - Égalité Salaire Homme-Femme

Engagement à respecter les salaires usuels et l'égalité entre femmes et hommes, ainsi qu'à se soumettre aux contrôles

Coordonnées

Raison sociale de l'entreprise : []

Siège / localité : []

Personne de contact : []

Courriel : []

Législation Applicable

Constitution fédérale (RS 101)

- **Art. 8 al. 3** L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (RS 151.1)

- **Art. 3 al. 1** Il est interdit de discriminer les travailleurs en raison du sexe, soit directement, soit indirectement, notamment en se fondant sur leur état civil ou leur situation familiale ou, s'agissant de femmes, leur grossesse.
- **al. 2** L'interdiction de toute discrimination s'applique notamment à l'embauche, à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la rémunération, à la formation et au perfectionnement professionnels, à la promotion et à la résiliation des rapports de travail.
- **al. 3** Ne constituent pas une discrimination les mesures appropriées visant à promouvoir dans les faits l'égalité entre femmes et hommes.

Loi sur le développement de l'économie cantonale (RSJU 901.1)

- **Art. 12a al. 1** Le bénéficiaire d'une aide financière au sens de la présente loi s'engage, pendant toute la durée de l'aide, à respecter la convention collective de la branche, à défaut les conditions de travail en usage dans la région, ainsi que la législation sur l'égalité entre femmes et hommes conformément aux dispositions légales.

- **al. 3** Si les conditions de l'alinéa 1 ne sont pas respectées, l'aide financière peut être suspendue, supprimée ou soumise à restitution

Ordonnance relative au contrôle du respect des conditions d'octroi des aides financières en matière de développement économique (RSJU 901.61)

- **Art. 4 al. 3** Le bénéficiaire de l'aide est tenu de fournir au Service de l'économie et de l'emploi tout renseignement ou document nécessaire au contrôle.
- **Art. 7 al. 1** Les conditions d'octroi de l'aide sont réputées non respectées en particulier dans les cas suivants :
 - Lorsqu'il existe, en matière de salaire, de durée du travail ou de vacances, un écart, au détriment de l'employé, entre les dispositions de la convention collective de travail ou les conditions de travail en usage et ce dont bénéficie l'employé, sans que cet écart ne soit compensé ni ne s'explique objectivement ;
 - Lorsque l'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail n'est pas respectée, notamment suite à une discrimination à raison du sexe ;
 - Lorsque l'employé subit du harcèlement sexuel ou tout autre comportement fondé sur l'appartenance sexuelle, dûment constaté, qui porte atteinte à la dignité de la personne sur son lieu de travail ;
 - Lorsque le bénéficiaire de l'aide recourt au travail au noir.
- **al. 2** L'interdiction de discrimination entre femmes et hommes s'applique notamment à l'embauche, à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la rémunération, à la formation et au perfectionnement professionnels, à la promotion et à la résiliation des rapports de travail.
- **al. 3** Le fait de ne pas fournir les renseignements ou les documents nécessaires au contrôle est assimilable au non-respect des conditions d'octroi de l'aide.
- **Art. 8 al. 1** En cas de non-respect des conditions d'octroi de l'aide, le Service de l'économie et de l'emploi fixe au bénéficiaire concerné un délai pour corriger la situation. Le versement de l'aide est suspendu durant ce délai.
- **al. 2** Si la situation n'est pas corrigée dans le délai imparti, le Service de l'économie et de l'emploi supprime l'aide et, lorsqu'elle a déjà été versée en tout ou partie, en ordonne la restitution.
- **al. 3** La compétence du Gouvernement pour révoquer un privilège fiscal est réservée.

L'entreprise susmentionnée s'engage à respecter les salaires usuels et le principe de l'égalité femmes-hommes, ainsi qu'à se soumettre aux contrôles, conformément aux dispositions légales susmentionnées.

Lieu et date : []

Signature de l'entité porteuse du projet : []

2. DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS

QUESTIONS – RÉPONSES



3. DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET EXEMPLE CONCRET

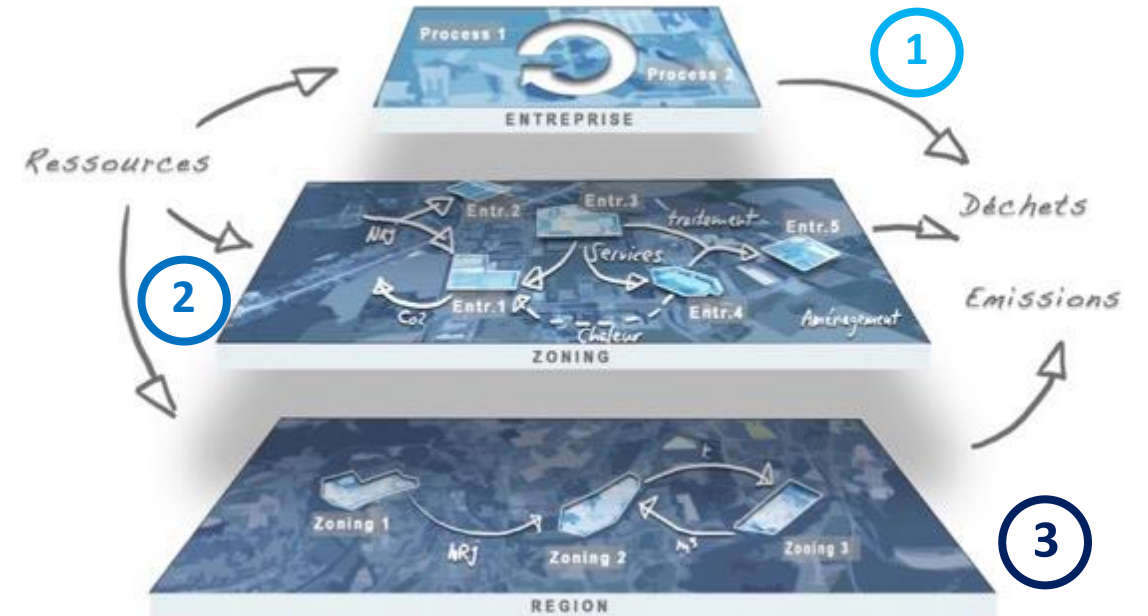
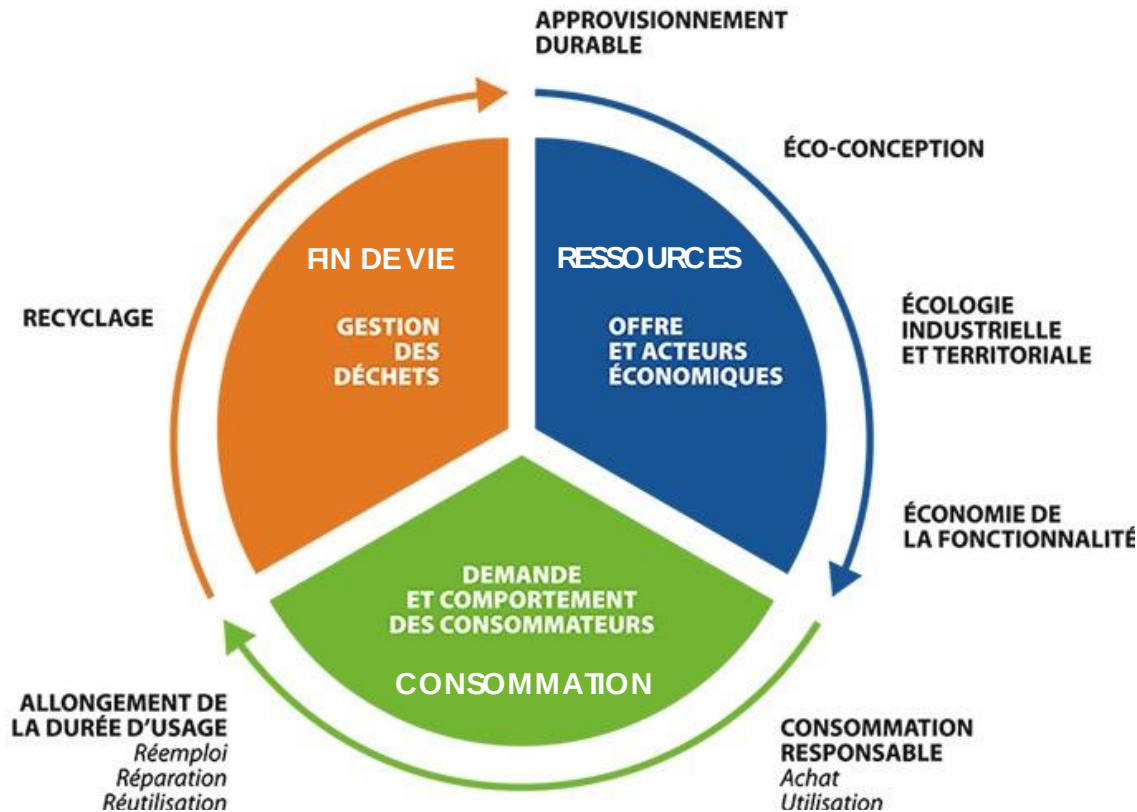
QUESTION



Quels sont selon vous les principaux enjeux en matière d'économie circulaire ?

3. DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET EXEMPLE CONCRET

3 CHAMPS D'ACTION, 7 PILIERS ET 3 ÉCHELLES



1. Efficacité des processus de production

2. Optimisation du fonctionnement du site

3. Intégration optimale dans l'écosystème régional

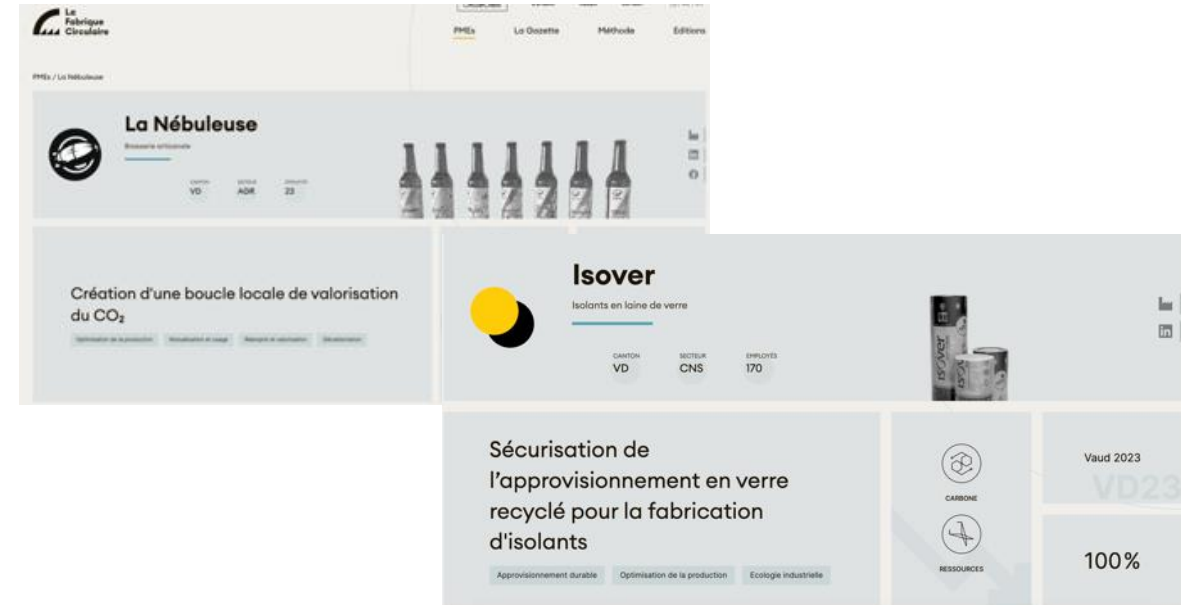
3. DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET EXEMPLE CONCRET

QUELQUES ILLUSTRATIONS

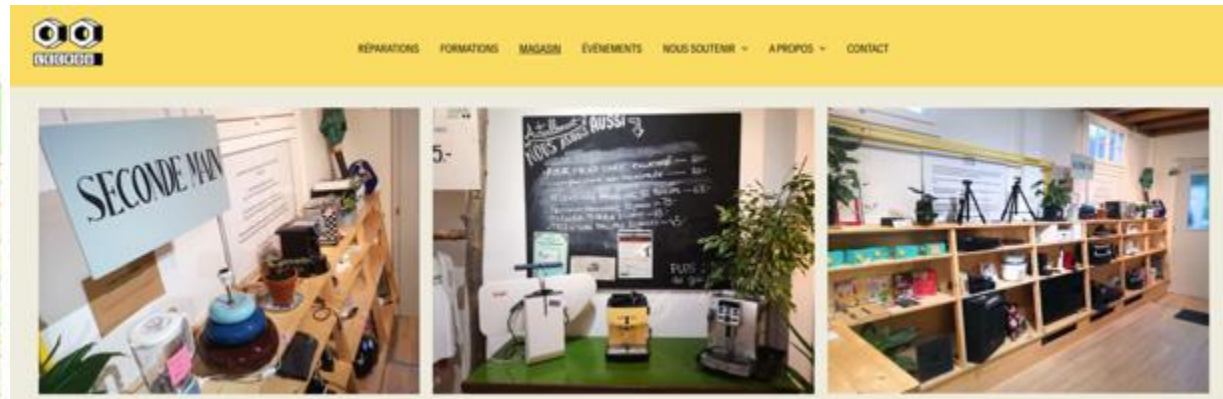
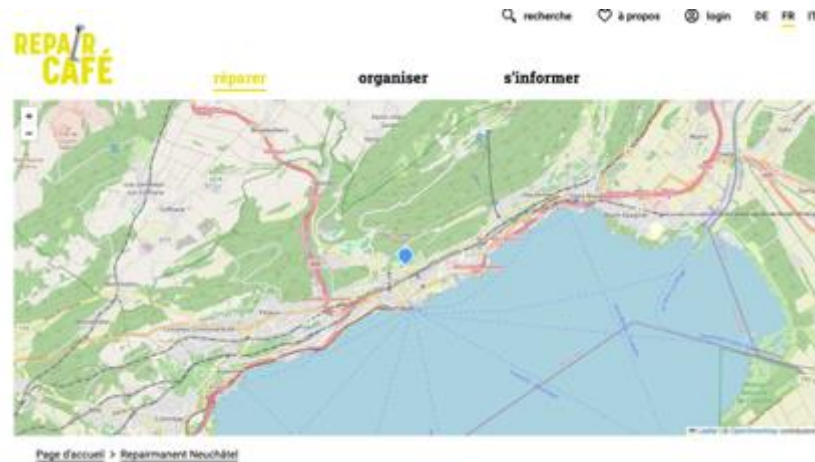


Collaboration entre entreprises

Ressourceries



Ateliers de réparation



3. DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET EXEMPLE CONCRET

TÉMOIGNAGE DE PANATERE : EXEMPLE CONCRET



Pioneer in sustainable solutions

PANATERE





Four solaire d'Odeillo (CNRS)

 PANATERE

Nous voulons que le mot «déchet»
disparaisse de notre vocabulaire

Répartition du CO2

- **50%** Fabrication
- **40%** Matière première
- **5%** Transport et distribution
- **3%** SAV
- **2%** Fin de vie

Source: groupe Watchmaking Ecodesign

Focus matière première

Matière issue du recyclage

Actuellement 40% en Europe – Potentiel: recyclage à 100%

Etude méthodes de fonte

➤ Four solaire à concentration	0,002 kg CO2 / kg aci
➤ Four électrique 100% photovoltaïque	0,195 kg CO2 / kg aci
➤ Four électrique 100% hydraulique	0,123 kg CO2 / kg aci
➤ Four électrique 100% hydrogène	non retenu
➤ Four électrique 100% additive	non retenu

Etude métallurgie

➤ Production traditionnelle	6,800 kg CO2 / kg ac
➤ Four solaire à concentration	0,041 kg CO2 / kg ac

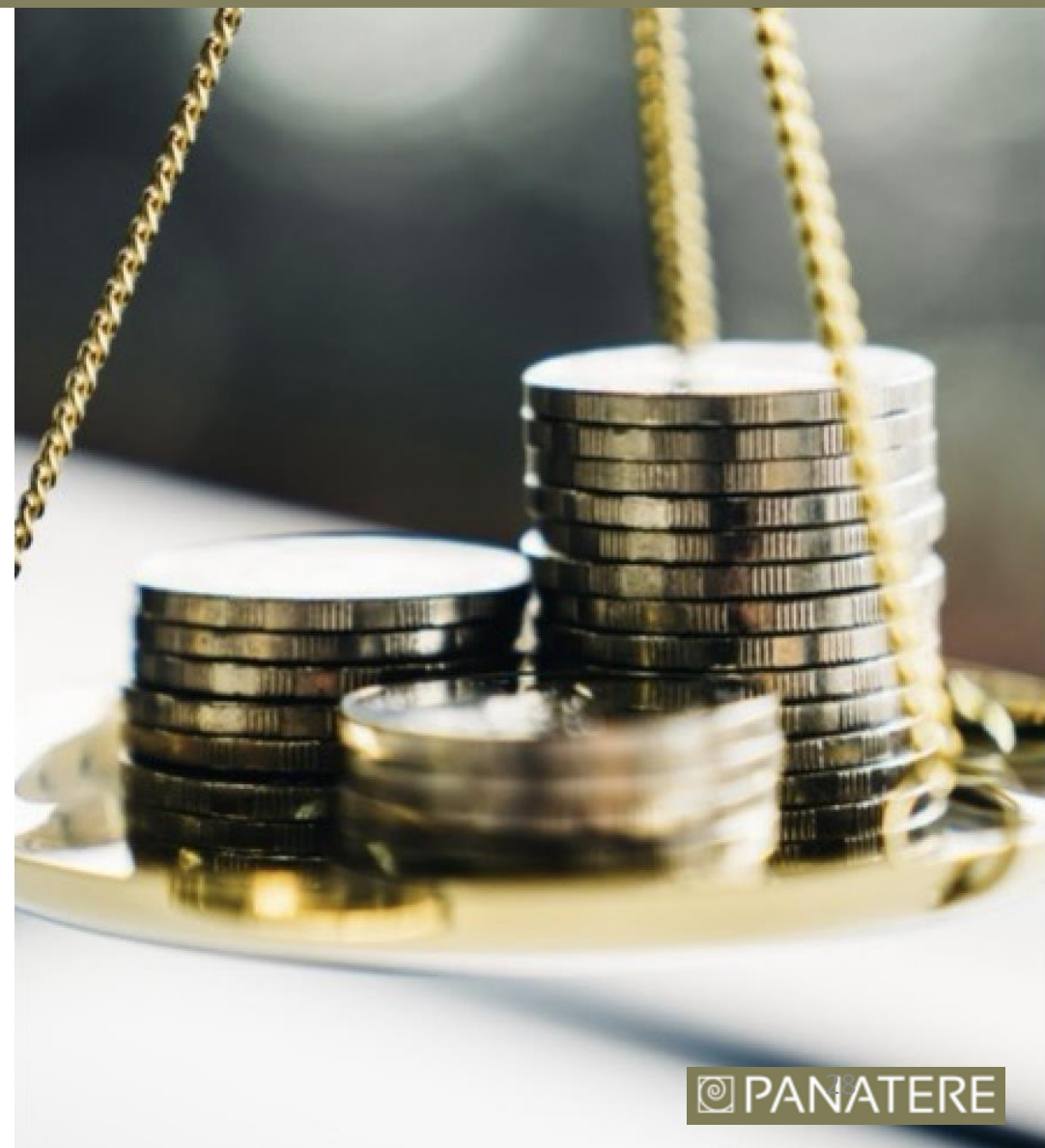


Focus économique

Comparaison selon la technologie

➤ Production traditionnelle	CHF 23,80 / kg acier
➤ Four solaire à concentration	CHF 24,40 / kg acier
➤ Four électrique 100% photovoltaïque	CHF 28,10 / kg acier
➤ Four électrique 100% hydraulique	CHF 31,60 / kg acier
➤ Four électrique 100% hydrogène	CHF 40,80 / kg acier
➤ Four électrique 100% poudre	CHF 54,30 / kg acier

Chiffrages moyens : périodes 2020 à 2023



PROCESSUS DE FABRICATION DE L'ACIER INOXYDABLE AISI 316L RECYCLÉ

LE MARCHÉ DE L'INOX

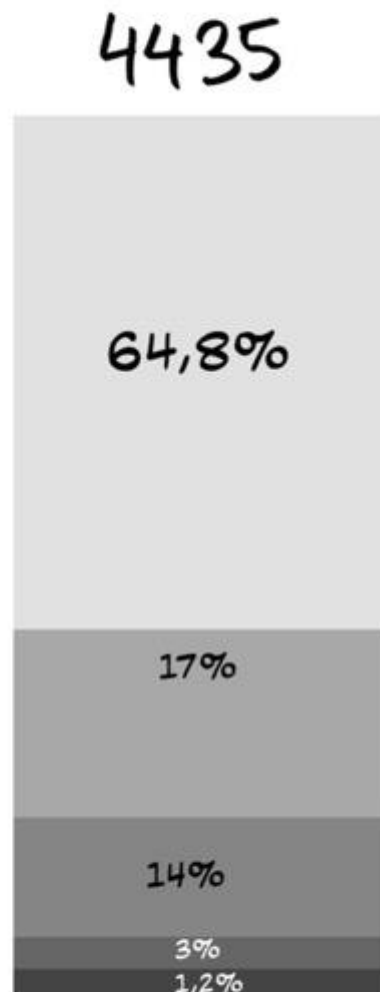
140'000 TONNES

51'800 TONNES



26'300 TONNES - BÂTIMENT
15'800 TONNES - HORLOGERIE
6'500 TONNES - MÉDICAL
3'200 TONNES - AÉROSPATIAL

PROCESSUS DE FABRICATION
DE L'ACIER INOXYDABLE
AISI 316L RECYCLÉ



FER

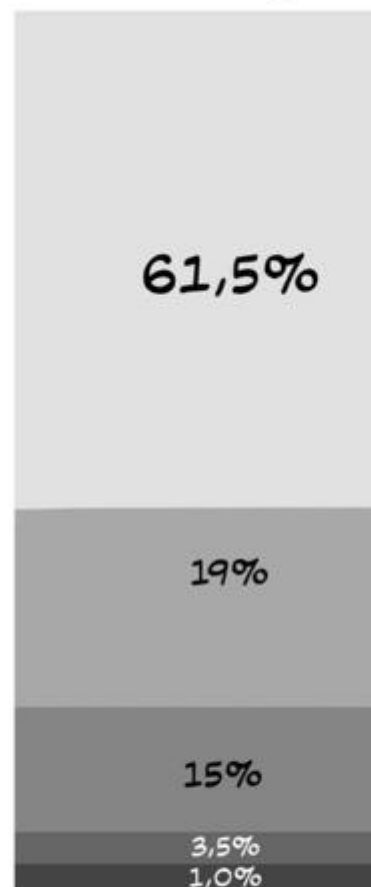
CHROME

NICKEL

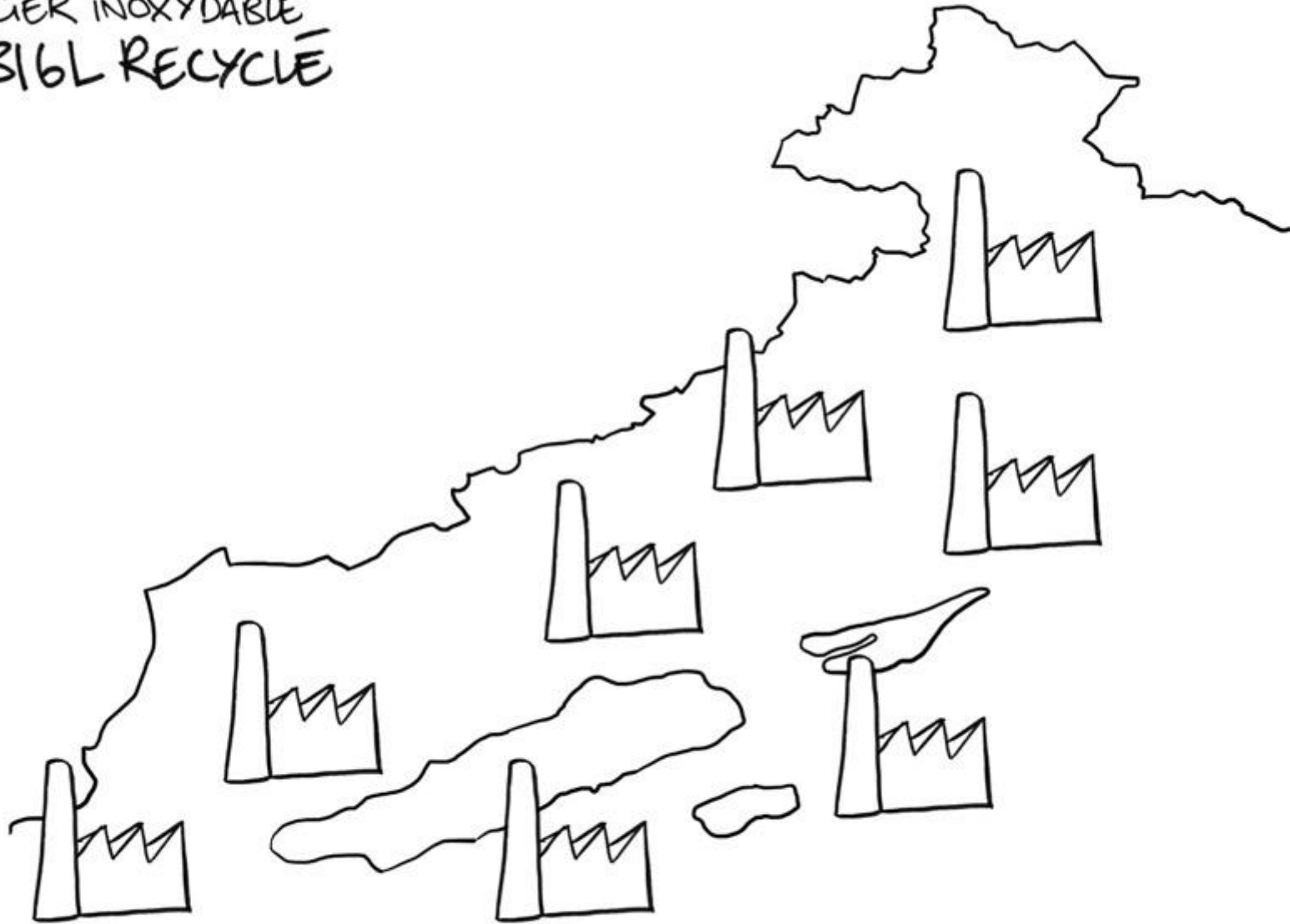
MOLYBDÈNE
AUTRES

RECYCLAGE PAR NUANCE

4441



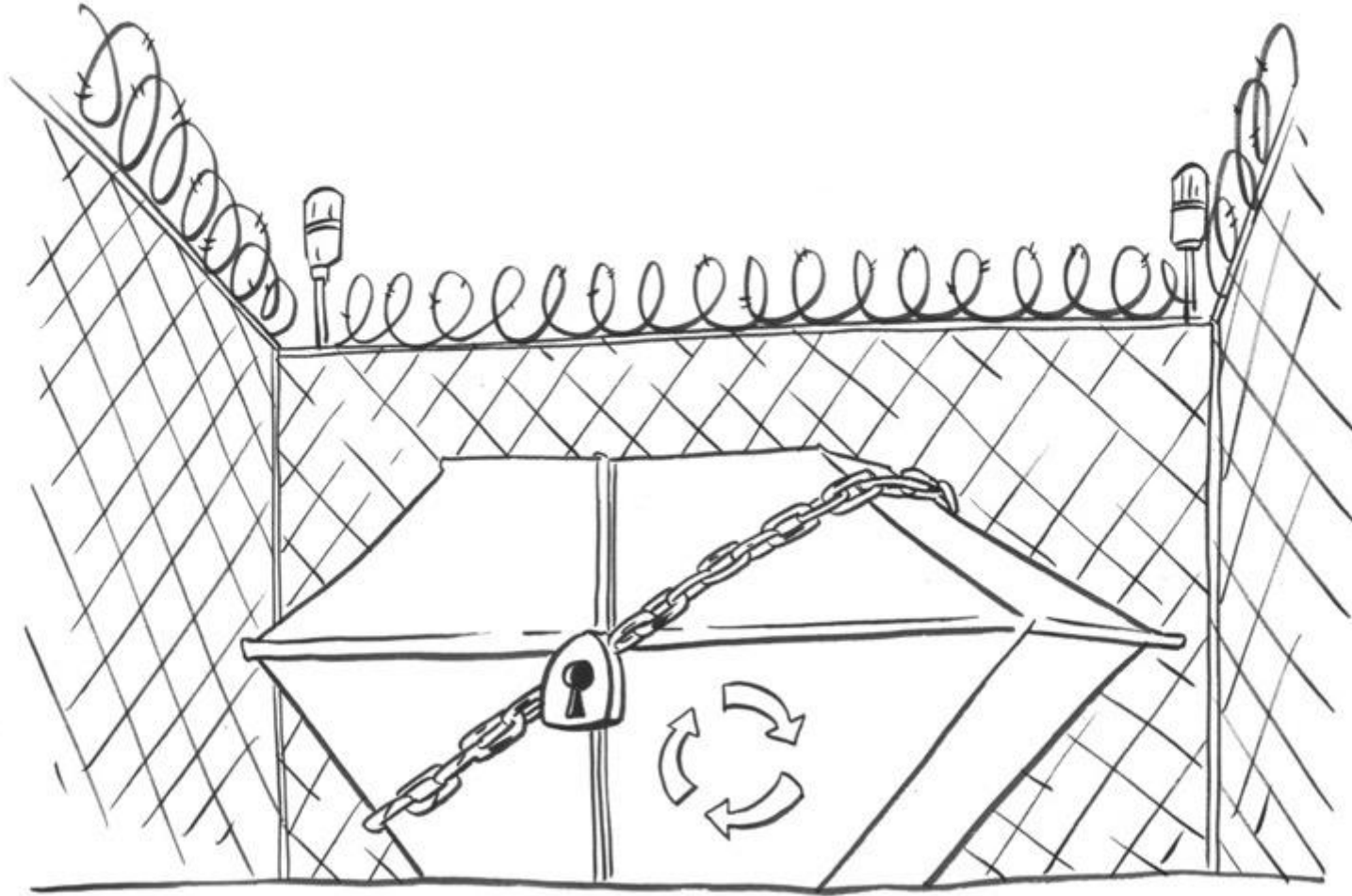
PROCESSUS DE FABRICATION
DE L'ACIER INOXYDABLE
AISI 316L RECYCLÉ

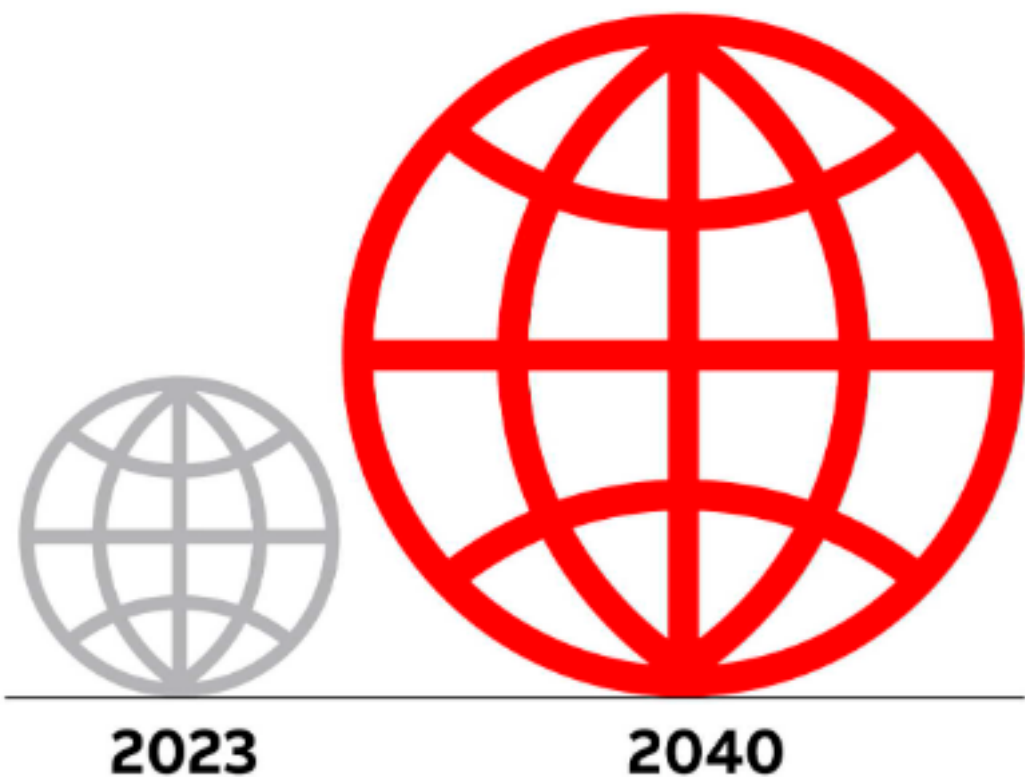


PROCESSUS DE FABRICATION
DE L'ACIER INOXYDABLE
AISI 316L RECYCLÉ



PROCESSUS DE FABRICATION
DE L'ACIER INOXYDABLE
AISI 316L RECYCLÉ





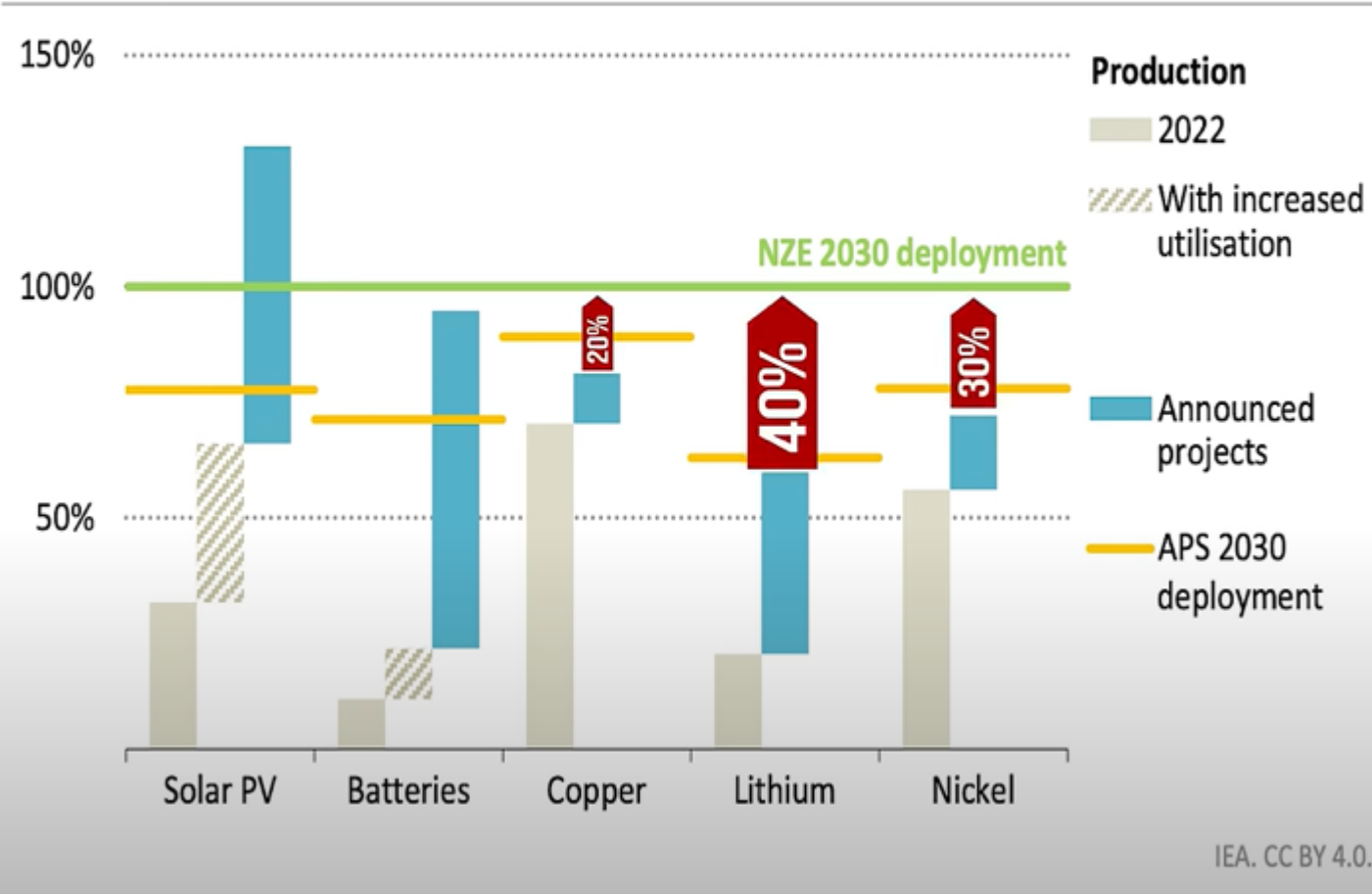
 **PANATERE**

100 milliards de tonnes de minerais extraits
chaque année.

Téléphone 180 gr. = 200 kg de minerais

Montre 35 gr. en or = 54'000 kg de minerais

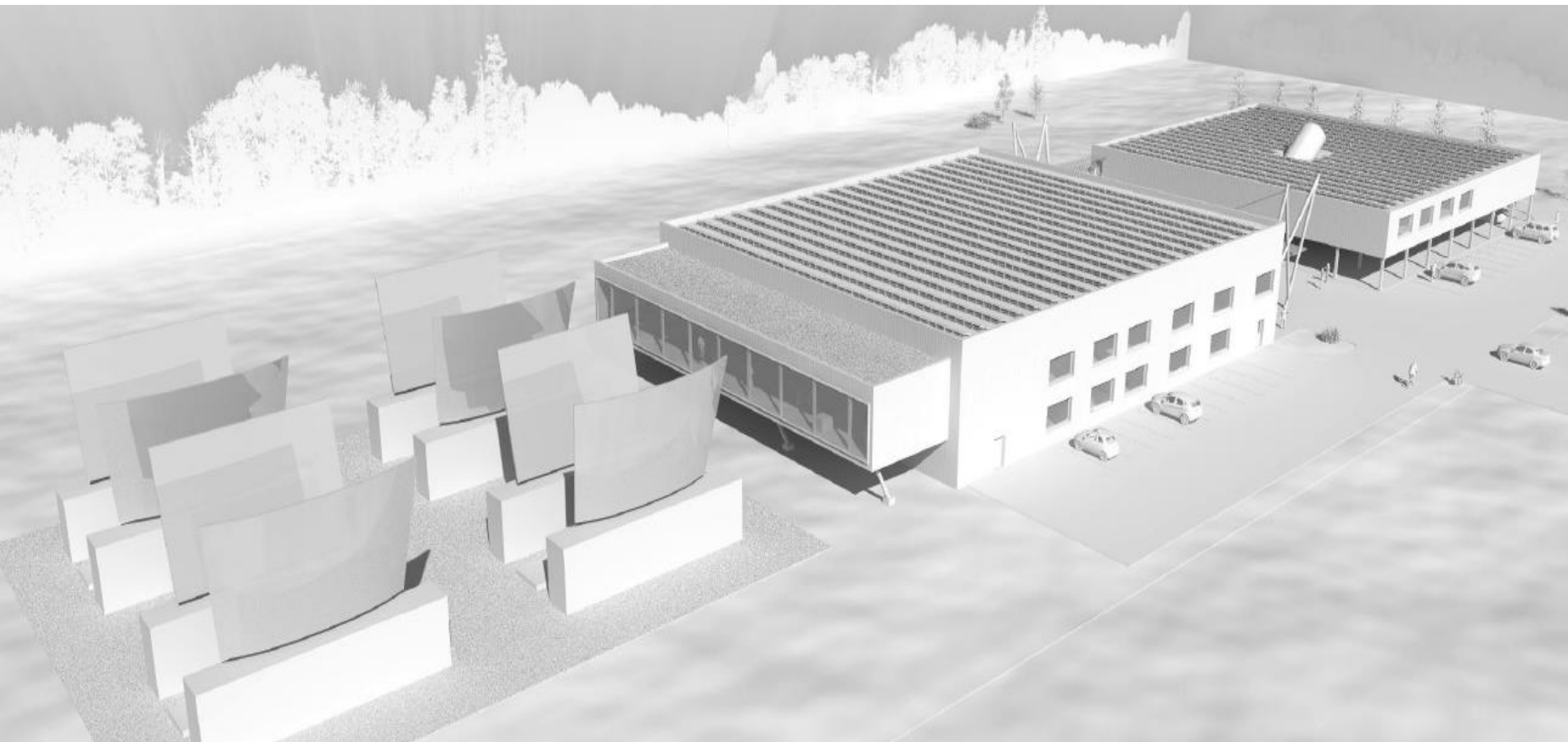
Figure 4.18 ▸ Announced project throughput, and deployment and supply needs for key clean energy technologies and minerals in 2030

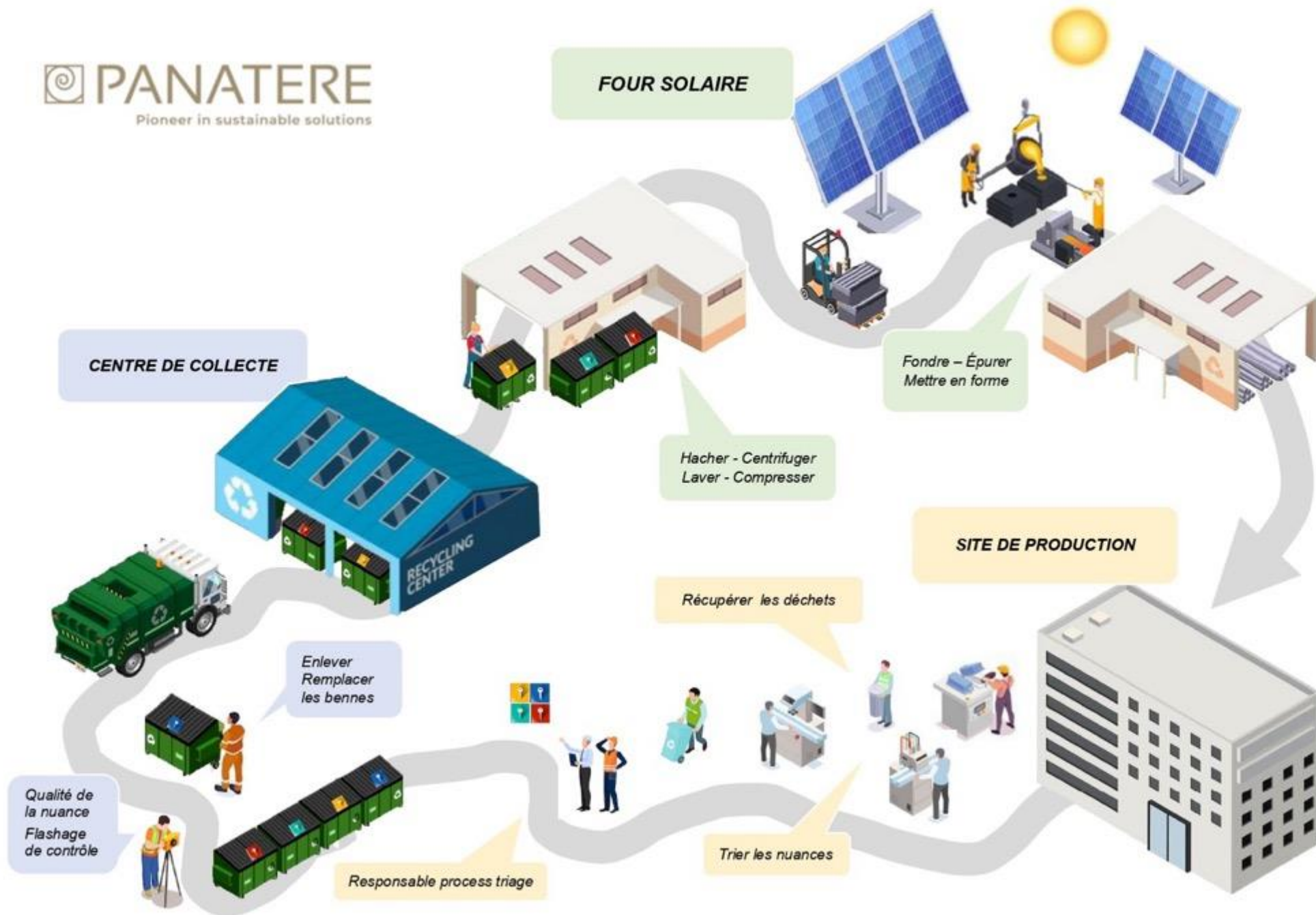


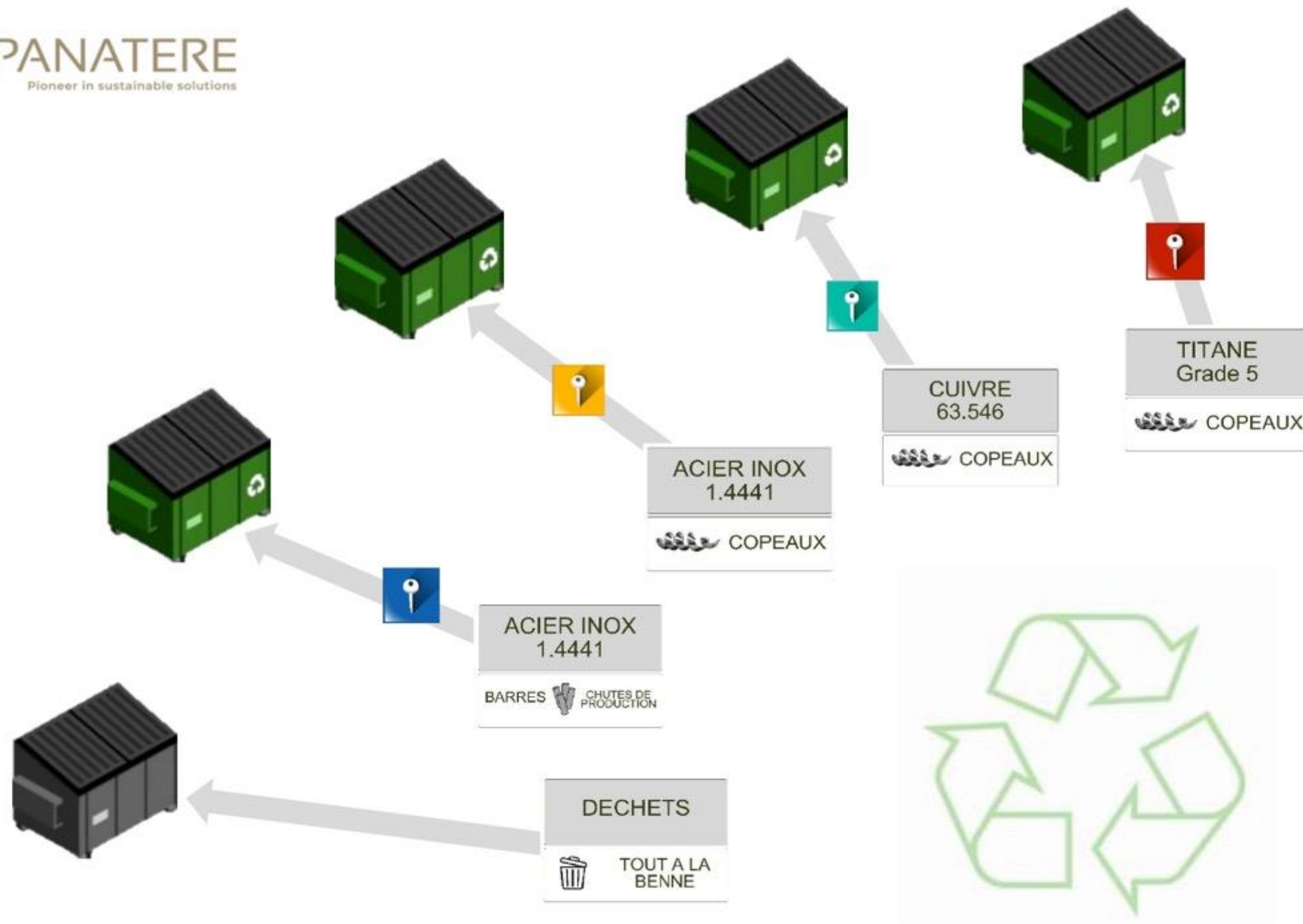
 **PANATERE**

La transition énergétique et digitale repose sur des nouveaux besoins en métaux : (Cuivre x 3 / Nickel x 19 / Molybdène x 4 / Lithium x 40)

Recyclage du cuivre / monde: 45%









SCELLÉS OPEN VOID



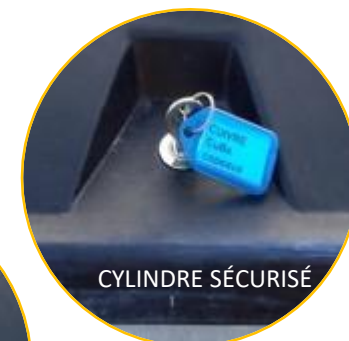
Système BREVETÉ



CYLINDRE CLASSIQUE



TRÉSOR À CLÉS



CYLINDRE SÉCURISÉ





Système BREVETÉ

RÉCUPÉRATION
D'HUILE

GÉOLOCALISATION

FÉVRIER 2024
BENNE B23000

Date	Temps	Détails
22-02-2024	13:02	Route de Lucens 141a, Surpierre
23-02-2024	13:01	Route de Lucens 141a, Surpierre
24-02-2024	13:01	Route de Lucens 143, Surpierre
26-02-2024	13:01	Rue du Jura-Industriel, La Chaux-de-Fonds
27-02-2024	13:01	Rue du Jura-Industriel, La Chaux-de-Fonds
28-02-2024	13:01	Rue du Jura-Industriel, La Chaux-de-Fonds
29-02-2024	13:01	Rue du Jura-Industriel, La Chaux-de-Fonds



4. ATELIER D'IDÉATION PAR THÉMATIQUE

(INDUSTRIE / CONSTRUCTION / ECONOMIE CIRCULAIRE CITOYENNE)



Salle 008 → Industrie ●

par Lionel Socchi (SEE, Promotion économique) et Gladys Winkler Docourt (Creapole)

Salle 007 → Construction ●

par Leïla Fleury (ENV), Estelle Picard et Luc Jaquet (dss+)

Auditoire → Economie circulaire citoyenne ●

par Julien Paupe, Arnaud Brahier (ENV), Stéphanie Mertenat Eicher et Jeanne Six (Fondation O2)

Les couleurs sur vos étiquettes indiquent l'atelier auquel vous vous êtes inscrit.

5. RETOUR EN PLÉNIÈRE

CINQ MINUTES PAR THÉMATIQUE



6. CONCLUSION



- Un projet collaboratif
- Une attention particulière sur les critères (sélection et évaluation)
- Calendrier :
 - 14 mars 2025 : fin du dépôt des avant-projets
 - Fin mars 2025 : information aux porteurs de projet

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Formulaire d'avant-projet
Appel à projets « économie circulaire »

Entité porteuse du projet

Nom de l'entité :

Statut juridique :

Secteur d'activité (code NOGA pour les entreprises si disponible) :

Activité principale :

Nombre d'emplois (EPT) :

Siège social

Adresse :

NP :

Localité :

Site web :

Personne de contact

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse e-mail :



INVITATION À L'APÉRITIF (CAFÉTÉRIA)

Mélanie Oriet, cheffe de l'Office de l'Environnement

